



Indemnisation aux victimes

Par **vinchou84**, le **31/05/2011** à **23:10**

Bonjour,

Le 14 mars 2007 une signification d'un jugement du tribunal correctionnel m'a été remise.

Une personne a été comdamnée à me verser la somme de 1.500 € pour les dommages et intérêts.

Cette personne est toujours incarcérée et ne peux pas m'indemniser.

Je ne suis pas éligible pour la CIVI ni pour la SARVI car la signification du jugement est de 2007, hors pour la CIVI et la SARVI il faut que les faits soit commis à partir de 2008 et j'ai était victime du vol de mon véhicule en 2004.

Comment puis-je faire pour être indemnisé ?

Merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **31/05/2011** à **23:58**

Avez-vous fait les démarches auprès de la personne devant cette somme ?

Par **vinchou84**, le **01/06/2011** à **12:28**

C'est a dire?

j'ai juste contacter le juge d'application des peines qui ma dit qu' il ferait part de ma demande auprès de l'agend de probation de cette personne.